

**La culture au cœur des défis contemporains.
La question de l'enseignement.**

**François Ost :
Quand l'enseignement ose la culture**

**Leçon au Collège Belgique
Bruxelles, le 18 mars 2010**

Culture et Démocratie asbl

Avec le soutien de la Communauté française

La culture au cœur des défis contemporains. La question de l'enseignement.

Cycle de deux conférences organisées par Culture et Démocratie au Collège Belgique

Mars 2010

Seconde conférence, 18 mars, Palais des Académies.

Lorsque l'enseignement ose la dimension culturelle.

François OST, vice-recteur aux Facultés universitaires Saint Louis à Bruxelles, philosophe, juriste et écrivain.

Contexte

Le cycle de deux conférences, intitulé *La culture au cœur des défis contemporains. La question de l'enseignement* a eu lieu dans le cadre de la programmation du Collège Belgique, en mars 2010. Ces séances conçues par Culture et Démocratie à la demande de la Classe du Collège Belgique prolongent le colloque organisé en novembre 2008 sous le titre *La culture au cœur de l'enseignement : un vrai défi démocratique*. Elles portent dans les lieux de l'Académie et singulièrement du Collège Belgique, les préoccupations et la réflexion de Culture et Démocratie à propos de la dimension culturelle, scandaleusement insuffisante aujourd'hui, de la formation obligatoire et des formations supérieures.

Objectif

Donner la parole à un professeur d'université qui prend le parti de convoquer la culture littéraire – les mythes et le théâtre antiques notamment – pour élaborer, éclairer et travailler des concepts contemporains de droit. François Ost pose que le futur juriste dûment et systématiquement confronté à la forme littéraire est mieux outillé intellectuellement pour maîtriser les concepts et les logiques juridiques. Il défend l'idée d'un enseignement de haute exigence, ouvert à des territoires et des formes que bien d'autres que lui jugent totalement étrangères à ce domaine de formation.

Le savoir irrigué par la culture plutôt que la pure technicité du savoir.

Parallèlement, François Ost évoque ce qu'il perçoit, à travers son expérience de dramaturge, de ce que peut être la rencontre d'un créateur avec des jeunes en structure scolaire : comment articuler savoir scolaire et œuvre de création ?

Une conférence qui, comme on le lit, prend en compte deux mouvements possibles de l'articulation culture-enseignement et plaide vigoureusement pour l'aventure culturelle des savoirs.

Abstract de la conférence

François Ost plaide pour un décloisonnement de la culture et du savoir, de l'art et de la science. A l'heure de la pensée unique et de la langue unique, l'art recèle des possibilités d'utopie susceptibles de tracer des perspectives innovantes en bien des domaines. En réhabilitant les puissances de l'imagination, la culture contribue directement à l'élargissement du savoir; inversement, le travail du concept permet d'approfondir et de rationaliser les intuitions artistiques. François OST fera état de sa double expérience de professeur de droit ayant créé des cours de "droit et littérature", et de dramaturge abondant, dans les écoles et les maisons de quartier notamment, et parfois avec l'aide de la ligue des droits de l'homme, des thèmes de société comme celui du voile islamique.

Prolongements

On peut poursuivre la lecture de la conférence de François Ost en consultant dans son abondante bibliographie :

LIVRES :

- F. OST et J. LENOBLE, *Droit, mythe et raison*, Bruxelles, 1980, 590 p. 2.
F. OST et M. van de KERCHOVE, *Le droit ou les paradoxes du jeu*, Paris, P.U.F., 1992, 269 p.
F. OST, *Le temps du droit*, Paris, O. Jacob, 1999, 376 p. 15. F. OST, *Du Sinai au Champ-de-Mars. L'autre et le même au fondement du droit*, Bruxelles, Éd. Lessius, 1999, 128 p.
F. OST, *Raconter la loi. Aux sources de l'imaginaire juridique*, Paris, Odile Jacob, 2004, 443 p.20.
F. OST, *Antigone voilée*, Bruxelles, Éd. Larcier, 2004, 113 p.
F. OST, *Dire le droit, faire justice*, Bruxelles, Bruylant, 2007, 206 p. 28.
F. OST, *Furetière, La démocratisation de la langue*, Paris, Michalon, Coll. « Le bien commun », 2008, 120 p.

DIRECTION D'OUVRAGES COLLECTIFS :

- F. OST et L. VAN EYNDE, Ph. GÉRARD, M. van de KERCHOVE, *Lettres et lois. Le droit au miroir de la littérature*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint- Louis, 2001, 400 p.
F. OST et L. VAN EYNDE, *Faust ou les frontières du savoir*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2002, 343 p.

ARTICLES :

- F. OST (avec L. COULOUBARITSIS), *Antigone et la résistance civile*, Bruxelles, Éd. Ousia, 2004.
F. OST (avec J. LENOBLE), « Rationalité juridique et mythes fondateurs », in *Actes du IXe Congrès mondial de philosophie du droit*, A.R.S.P., supplementa, vol. I, part. 1, p. 519-535.
« Droit, justice et démocratie dans la tragédie grecque », in *Journal des Procès*, n° 319, 24 janvier 1997, p. 16-19 ; n° 320, 7 février 1997, p. 16-19 ; n° 321, 21 février 1997, p. 10-14.
« Transmettre, signifier », in *Journal des Procès*, n° 349 (15 mai 1998), p. 10-14 et n° 350 (29 mai 1998), p. 12-16.

Bruxelles, professeur de droit et écrivain.

1

Pierre Bartholomé, responsable académique

En introduisant la première leçon du cycle qui va déjà s'achever aujourd'hui, nous nous interrogeons sur la nature et la validité du bagage culturel transmis aujourd'hui par l'enseignement et sur les réponses qu'il proposait ou ne proposait pas à certaines questions à nos yeux essentielles posées par les développements de la société.

Confrontés à l'envahissement de l'espace par des pratiques culturelles de plus en plus commerciales, au malaise des professeurs, à la décadence des grands médias, de quelle culture générale les jeunes générations sont-elles équipées ?, nous demandions-nous.

Quelle est, aujourd'hui, la place de la culture, de l'art et de la création dans l'enseignement ? L'état des lieux est inquiétant. Quelles sont les priorités de l'école, du lycée, de l'université de ce début de XXI^e siècle ? Quels sont leurs objectifs ? De quels moyens et de quelle formation disposent les enseignants ? Quelles sont leurs marges d'initiative ? Que veulent-ils, que les charge-t-on de transmettre ? Et avec quels outils ?

Il y a beaucoup d'effervescence autour de ces interrogations. On ne peut que s'en réjouir et souhaiter que les bons virages soient pris sans tarder.

Encore faudrait-il mesurer l'ampleur des problèmes, revoir de fond en comble la division de l'enseignement en branches présentées comme étrangères les unes ou autres et avoir bien à l'esprit que la création est le premier moteur du développement humain.

A ce propos, ne serait-il pas intéressant de se souvenir par exemple que le Quadrivium de l'université médiévale faisait une grande place à la musique, discipline à la fois spéculative, touchant à l'esthétique, directement liée à une pratique, à l'invention et proposant une expérience à la fois immédiate et transcendante de la communication ?

Est-il admissible qu'aujourd'hui, au terme de 12 à 18 ans de formation aux niveaux inférieur, moyen et supérieur, la plupart des étudiants n'aient acquis que des compétences très sommaires en philosophie, qu'ils n'aient qu'une connaissance superficielle de la poésie contemporaine, qu'ils ne disposent que d'informations extrêmement lacunaires sur les matières artistiques et, forcément, de mises en perspective minimalistes sur ce qui relie ces domaines aux grands courants de l'évolution historique, sociale, politique, bref qu'ils soient à ce point spoliés de ce que ces disciplines et pratiques, ces outils de connaissance profonde et de développement humain pourraient leur apporter ?

Il est urgent de s'inquiéter du terrible déficit de pratique artistique à l'école et à l'université. Ceux qui, agissant a contrario des usages, ont eu, souvent en les provoquant d'initiative, des occasions de participer à des « actions » artistiques en milieu scolaire savent combien elles peuvent être mobilisatrices, stimulantes, parfois même déterminantes, en tout cas porteuses de changements souvent significatifs.

J'ai des souvenirs personnels très convaincants à ce propos.

Débarquer dans un lycée, comme par surprise, avec un orchestre symphonique pour cheminer, deux heures durant, avec quelques centaines d'élèves dans une symphonie de Brahms, engager une action

de quelques mois dans une école technique en associant les étudiants à la préparation, à la gestion de tout ce qui –de la programmation aux problèmes acoustiques en passant par l'organisation du travail, l'administration du personnel, la rédaction des notices de programme, les questions de logistique quotidienne, la conception et l'organisation de la communication- en fait tout ce qui concerne la préparation d'un concert jusqu'à sa réalisation : pour avoir personnellement vécu de telles aventures, je sais qu'elles répondent à de réelles nécessités, qu'en fait, elles remplissent des vides effrayants.

La découverte des aspects techniques, environnementaux, sociaux, artisanaux, d'une pratique artistique exercée en collectivité offre matière à des développements pédagogiques multiples. Pour autant que l'on s'y investisse sans compter, l'école, quelle qu'elle soit, celle des petits, celle des grands, est le lieu qui, peut-être avant tous les autres, a besoin de contacts intenses et vivaces avec des artistes.

Un exemple encore, puisé, lui aussi, dans des souvenirs personnels, celui de l'atelier interfacultaire d'écriture musicale qui a fonctionné pendant quelques années dans une de nos universités et qui, sur base d'une motivation personnelle en relation avec l'orientation principale de leurs études était ouvert tant à des étudiants disposant de connaissances musicales qu'à des étudiants non musiciens. Je crois pouvoir témoigner de l'influence décisive qu'il a jouée dans le développement personnel, les questionnements fondamentaux, certaines prises de conscience et les choix ultérieurs de ceux qui, futurs ingénieurs, mathématiciens, étudiants dans les secteurs les plus divers de la connaissance, y ont le plus activement participé.

Jeudi dernier, le professeur Michel Develay nous a dit avec force et chaleur sa conviction que l'école, lieu des certitudes passagères, ne devait pas être le lieu de l'enseignement d'un savoir désincarné mais l'occasion de transmettre, de faire saisir un rapport vécu à ce que l'on enseigne. Un rapport de profondeur, disait-il.

Lors de la leçon introductive à ce cycle, Bernard Focroulle avait beaucoup insisté sur les dangers du cloisonnement.

L'art et la science n'auraient-ils rien à se dire ? Alors que les artistes sont en première ligne sur les fronts de l'interdisciplinarité, alors que la terrible réalité de la non communication nous saute aux yeux jour après jour, n'est-il pas regrettable que les relations entre sciences et arts ne soient la plupart du temps que d'ordre strictement technologique ?

Bernard Focroulle avait appelé à la responsabilisation coordonnée des différents niveaux de pouvoirs en matière de culture et il avait insisté sur la nécessité de créer des lieux et instances d'évaluation des problèmes liés à la culture, allant jusqu'à suggérer que le Collège Belgique devienne l'un d'entre eux.

Pourquoi pas ?

Comme lors de la leçon précédente, je vais demander à Sabine de Ville, historienne et vice-présidente de Culture et Démocratie de nous parler maintenant des enjeux artistiques du travail qu'elle mène avec son équipe à propos de l'enseignement dit général.

Ensuite, elle vous présentera –mais est-ce bien nécessaire ?- notre orateur de ce jour, le professeur François Ost à qui j'adresse de très vifs remerciements au nom de la Classe des Arts et du Collège Belgique.

2.

Sabine de Ville, vice-présidente de Culture et Démocratie

Les arts sont encore plus indispensables aux hommes et aux femmes que ce qu'il y a de meilleur dans la science et la technologie. .../... Nous sommes un animal dont le souffle de vie est celui des rêves parlés, peints, sculptés et chantés. Il n'y a ni ne saurait y avoir de communauté sur terre, si rudimentaires que soient ses moyens matériels, sans musique, sans quelque forme d'art graphique, sans ces récits de remémoration imaginaire que nous appelons mythe et poésie.¹

Georges Steiner

Culture et Démocratie mobilise depuis plus de quinze ans les artistes, les intellectuels, les citoyens au sens le plus large du terme, autour d'une réflexion engagée et critique sur la culture, la démocratie et ce qui les lie.

Culture et Démocratie défend le principe d'une place centrale pour la culture et la création dans les politiques publiques et plaide pour l'accès et la participation de tous aux différentes formes d'expression culturelle et artistique.

Nous l'avons précisé lors de la première séance, l'éducation et la formation nous mobilisent particulièrement, c'est pourquoi nous avons répondu avec enthousiasme à l'invitation qui nous fut faite par le Collège Belgique de coordonner ce cycle « La culture au cœur des défis contemporains. La question de l'enseignement ». Nous y voyons une féconde articulation entre les savoirs académiques et ceux élaborés dans l'action et la réflexion associatives.

Outre ce cycle qui prolonge la conférence que fit Bernard Focroulle l'année dernière, Culture et Démocratie organise à partir du 29 mars 2010, sept tables rondes sous le thème *Un enseignement en culture, utopie ou réalité ?*. Elles aboutiront à une série de recommandations concrètes en matière de culture et d'enseignement.

Après la leçon de Michel Develay qui a creusé pour nous la triade savoirs-culture-transmission, plaidant pour un enseignement traversé par la mémoire, la profondeur et le questionnement, nous accueillons François Ost pour une séance intitulée *Quand l'enseignement ose la culture*, nous dirions même *Quand l'enseignant ose la culture*.

Il s'agit bien d'oser en effet car le constat fait à l'instant par Pierre Bartholomé est aussi celui de Culture et Démocratie et de bien d'autres qui à juste titre, s'en alarment : le bagage des jeunes qui quittent l'enseignement obligatoire et même, disons-le, le supérieur pédagogique, est en termes de savoirs, de compétences et de pratiques culturelles et artistiques, très lacunaire.

Sauf exception, Mozart, John Cage, Keith Jarrett, Eschyle, Dante, Rik Wouters, Kiefer, Cartier-Bresson ou Le Corbusier pour ne citer qu'eux, l'histoire et l'actualité de l'architecture, de la photographie, du cinéma, de la danse, de la musique - de toutes les musiques - des arts pastiques et de la philosophie leur sont étrangers.

Les formes traditionnelles et contemporaines des cultures extra-occidentales dont nombre d'entre eux sont pourtant issus, ne leur sont pas plus familières.

¹ Georges STEINER, *Grammaires de la création*, Gallimard, Folio essais, Paris, 2001, p.313.

Sauf le théâtre, presque toutes les formes de pratique artistique ont déserté l'enseignement obligatoire tandis qu'ailleurs, avec de nouveaux médias, les jeunes déploient des usages et des compétences culturelles et artistiques profondément renouvelés.

Quelle place spécifique pour l'art et la culture dans les programmes scolaires aujourd'hui ? Le Décret Missions de 1997² relatif à l'enseignement obligatoire, évoque la nécessité d'amener tous les jeunes à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle, de les sensibiliser à la culture et au patrimoine et de favoriser les activités de recherche et de création.

Concrètement ? Dans le fondamental, des programmes ambitieux (initiation à la musique et à l'expression plastique) et des enseignants bien peu armés pour les mettre en œuvre. Dans le secondaire, au premier degré uniquement, une période de cours (50 minutes) affectée pour moitié aux arts plastiques et pour moitié à la musique. Au-delà, soit à partir de 13-14 ans, la fréquentation des matières artistiques est liée aux choix individuels d'options.

Dans le supérieur pédagogique : dans un cursus de trois années, trente heures d'initiation à l'art et à la culture et nonante heures dévolues respectivement à la musique et aux arts plastiques. Portion congrue, donc, pour un champ immense de savoirs et de compétences, ignoré ou tenu aux marges alors qu'il vaut pourtant, pour reprendre l'expression de Marcel Gauchet, *d'être porté à la connaissance de tous*³.

Certes, et heureusement, l'art et la culture ne sont pas absents de l'enseignement. A défaut d'y entrer par la grande porte, dans des plages de temps spécifiques, avec des objectifs précis, ils pénètrent tous les degrés et toutes les disciplines, sous l'impulsion d'enseignants passionnés ou de directions éclairées.

Les modalités sont très diverses, elles épousent la créativité des enseignants : fréquentation des lieux de création, projets art-école, rencontres avec des artistes et des créateurs et là où cela peut surgir, pratiques artistiques.

François Ost nous entretiendra dans un instant de deux expériences singulières dans le cadre de sa pratique d'enseignant mais permettez-moi de vous faire part, avant de lui laisser la parole, de deux ou trois observations qui nous semblent chez Culture et Démocratie, importantes à énoncer.

Première remarque : à propos de la fréquentation des lieux de culture et de création par les publics scolaires.

A l'heure de l'industrie culturelle, l'école est devenue une cible de choix pour les opérateurs et elle est submergée de propositions de toutes natures. Raison suffisante pour donner d'urgence à tous les futurs enseignants, quelle que soit leur discipline, une formation culturelle et artistique solide qui leur permette de poser des choix privilégiant clairement la cohérence pédagogique et l'exigence culturelle et artistique. Raison impérieuse, aussi, pour construire chez tous les jeunes, un regard averti et critique. A défaut, ces démarches risquent de s'apparenter à de la pure consommation culturelle.

² Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 1997, articles 6, 8 et 9.

³ Gauchet, M., Blais M-CI, Ottavi, D., « Pour une philosophie politique de l'éducation, Six questions d'aujourd'hui », Bayard, 2002, p167.

Seconde remarque : à propos des projets Art - Ecole.

Les dispositifs Art - Ecole mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre du décret Art -Ecole (Communauté française) et du dispositif Anim'action (Cocof) permettent l'éclosion de projets artistiques et culturels dans les établissements scolaires. Si l'intérêt de ces projets fait peu de doute – pour la majorité d'entre eux - en termes de sens, de qualité d'expérience, d'émotion et de plaisir partagé, Culture et Démocratie en pointe cependant les limites. Leur cadre budgétaire interdit leur généralisation à tout le système éducatif, c'est selon nous, peu démocratique donc peu acceptable. Faute d'une éducation artistique et culturelle commune, ces projets ne peuvent pas s'appuyer sur un socle de savoirs et de compétences partagés et encore moins s'inscrire dans des objectifs pédagogiques clairs. Contenus dans le registre de l'exception, ils ne s'inscrivent pas aisément dans le temps et l'espace de l'école ; dès lors, ce sont souvent les enseignants les plus déterminés, les plus convaincus ou les plus acculés qui les investissent.

Troisième remarque : à propos de la médiation culturelle

Les services de médiation culturelle se développent dans un nombre croissant d'institutions avec des propositions formidablement inventives à l'adresse – notamment – des publics de l'enseignement. Interfaces entre les mondes de l'éducation et de la culture, leur essor manifeste vient peut-être de ce qu'ils donnent à voir, à entendre et à goûter ce que l'on n'approche plus assez à l'école et qui est devenu pour le plus grand nombre – y compris les enseignants - peu familier, incompréhensible, étranger.

Pour Culture et Démocratie, c'est donc bien le système éducatif qui doit décider de ce qu'il entend transmettre et construire en matière artistique et culturelle. Et il doit, en la matière, relever considérablement son ambition : c'est une question de projet collectif, d'ouverture et de sens. C'est une question d'avenir et de cohésion pour l'école certes, mais aussi pour toute la société.

Dans un rapport rédigé en 2005 pour l'Unesco, sous le titre “ L'éducation et le rôle des enseignants à l'horizon 2020”, Philippe Meirieu désigne clairement l'enjeu :

Sauf à confondre l'éducation avec une mise en condition spécifiquement dédiée à des fonctions sociales ou professionnelles, sauf à renoncer à toute véritable éthique éducative, l'école ne peut écartier une réflexion fondamentale sur la dimension culturelle et patrimoniale de ses objectifs. L'interrogation sur la culture nécessaire pour devenir “ citoyen du monde à l'horizon 2020 ” s'impose à chaque Etat dans le cadre de ses propres prérogatives.

.../...De plus, le développement de “ l'éducation tout au long de la vie ” ainsi que la multiplication des offres culturelles supposent une formation scolaire initiale capable de permettre l'accès ultérieur à une vie culturelle librement choisie.

Dans ce cadre, le développement de l'éducation artistique sous toutes ses formes doit devenir une priorité de l'école.

Mais, et tel est bien le sujet de ce soir, cette ambition n'est pas qu'affaire de système : ce peut être aussi l'affaire d'un seul. François Ost nous montre ce soir, et sous deux registres, comment dans sa discipline, à quelque niveau qu'il exerce, encouragé ou non à ouvrir son enseignement à la dimension culturelle, l'enseignant peut toujours, en toute liberté, oser l'ouverture, l'imagination et le décloisonnement des savoirs.

François Ost est juriste, philosophe, écrivain. Il est professeur et vice-recteur des Facultés universitaires Saint Louis. Professeur invité dans de nombreuses universités, il est titulaire de plusieurs distinctions académiques, membre de nombreux comités scientifiques et membre de

l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique (Classe des Lettres, Section des Sciences morales et politiques) depuis 2004.

Il est l'auteur de très nombreuses publications scientifiques, parmi lesquelles, *Du Sināi au Champ de Mars. L'autre et le même au fondement du droit, Raconter la loi. Aux sources de l'imaginaire juridique*. Il est aussi dramaturge. Il a écrit plusieurs pièces de théâtre dont *Antigone voilée*, très récemment rééditée.

Il évoque, à travers son expérience personnelle d'enseignant et de créateur, deux manières d'oser la dimension culturelle, convaincu « qu'en réhabilitant les puissances de l'imagination, la culture contribue directement à l'élargissement du savoir; inversement, le travail du concept permet d'approfondir et de rationaliser les intuitions artistiques ». Il nous parle de son expérience de professeur de droit ayant créé des cours de "droit et littérature". Il évoquera aussi comment, dans des rencontres avec les écoles et les maisons de quartier autour de sa pièce « Antigone voilée », des thèmes de société peuvent être abordés et travaillés.

Je le remercie vivement d'avoir répondu à notre invitation et je lui cède sans plus tarder la parole.

Quand l'enseignement ose la culture

Contrairement à ce que ma double formation de philosophe et de juriste pourrait laisser penser, je ne vais pas, rassurez-vous, m'apesantir très longuement sur des considérations théoriques et générales, probablement parce que, si vous êtes ici ce soir, c'est que vous êtes convaincus des thèses générales que je défendrai et qu'il est sans doute préférable de parler, même si cela est plus risqué, d'expériences. Je pense que c'est à partir du terrain d'expériences aussi modestes soient-elles que nous pourrions faire avancer les choses.



Quelques mots de cadrage général avant d'aborder ces deux expériences. J'ai l'intime conviction que nous vivons dans des sociétés largement bloquées par une forme de pensée unique et bientôt de langue unique et que, de ce point de vue-là, l'art est vraiment devenu un recours, dans la mesure où c'est certainement un type de pratique et de discours qui garde vivant le sens de l'utopie, qui garde vivant une large gamme de possibles. Même dans un objectif d'universitaire, de responsable d'université qui est un objectif de savoir, je pense vraiment qu'on a tout intérêt à maintenir vivante cette flamme de l'art et de la fiction, à comprendre à la fois au sens social et politique, mais également au sens scientifique de changement de paradigme.

Cela implique que l'on prenne partie entre deux formes de cultures bien différentes. Nous avons deux modèles qui s'affrontent dans notre monde contemporain. D'un côté, une conception consumériste d'une culture de masse largement axée, finalisée par les marchés et les médias. Alors ce n'est pas le fait qu'il s'agisse d'une culture de masse qui est critiquable, au contraire, sa vocation est d'aller vers le plus grand nombre. Mais, ce qui est sans doute critiquable dans ce premier modèle, c'est sa réduction à une sorte de plus petit commun dénominateur, partant toujours de l'idée que nos contemporains ne sont pas prêts à changer leurs habitudes, à élargir leurs horizons ou à affronter le nouveau et le différent. Dès lors on assiste à une standardisation, dirai-je, des productions culturelles de masse, une sorte de macdonaldisation de la culture. Je crois qu'il est inutile d'insister. Simplement, je rappellerai, que ce modèle-là est largement indexé par des impératifs de rentabilité économique et d'autre part prend largement la voie des contraintes des médias de masse.

Face à ce premier modèle, le modèle qui nous rassemble, c'est une conception plus critique et plus créatrice de la culture. Je développe ces points.

Une conception critique de la culture, en dialogue précisément avec nos savoirs. On a véritablement une dialectique ou une fécondation réciproque. Ça marche dans les deux sens. Nous avons à la fois une culture qui est appelée à interroger nos disciplines et à décroquer notre savoir. Et d'autre part, il y a évidemment le mouvement de retour. A un certain moment, le travail du concept prend le relais de l'intuition artistique et donc, il y a une place, il y a un travail pour nos disciplines notamment universitaires en vue d'approfondir, de faire raisonner de soumettre elle aussi à la critique les productions culturelles.

J'évoquerai ici le propos de Paul Ricoeur qui disait que *le symbole, mais aussi la fiction ou le récit, donnent à penser*. Je crois que tout est dit dans cette formule. Ce qui est premier, c'est la fiction. C'est le récit qui élargit la gamme des possibles. Mais en même temps la pensée n'abdique pas et elle prend le relais pour approfondir, pour relancer cette intuition artistique, sans prétendre l'épuiser.

Je pense qu'il y a toujours quelque chose en excès. C'est ce côté transgressif et créatif de l'art par rapport à ce que la théorie, le concept peuvent donner. Cela ne veut pas dire que le concept doit abdiquer.

Une culture critique, une culture aussi qui fait appel aux applications, à la création chez ceux qui la partagent par opposition au modèle précédent, au modèle de consommation de masse. Mais, là encore, il faut éviter la simplification ou la démagogie. Cet appel à une participation, à une réappropriation des productions culturelles par les jeunes (puisque c'est d'eux que nous parlons ce soir) ne doit pas se faire sous un micro du trottoir : qu'est-ce que tu aimes ? Qu'est-ce qui te plaît ? Quel est ton goût ? etc... Je crois qu'il faut d'abord, et c'est le thème de la conférence précédente, transmettre quelque chose. Il y a un véritable effort dans la transmission. Il y a un effort corrélatif dans la réception, l'apprentissage. C'est le solfège par rapport à l'improvisation musicale. Il y a un effort préalable de transmission qui rend effectif et fécond le moment de création et de réappropriation personnelle. Je crois que c'est mensonger, que c'est une imposture de faire croire aux gens et aux jeunes en particulier, que l'on puisse directement passer à un stade de création si quelque chose n'a pas d'abord été transmis.



Je vais donc me jeter à l'eau et vous parler de deux expériences personnelles dans mon université, aux facultés Saint-Louis, sur le terrain.

L'Antigone voilée

La première c'est effectivement une pièce de théâtre : 'L'Antigone voilée' que j'ai écrite il y a 5 ans. Grâce à la Maison De Boeck, la pièce connaît une seconde édition sous forme d'un produit scolaire avec un dossier pédagogique de type littéraire et de type juridique. Il s'agit ici de transposer la grande pièce de Sophocle à une question d'extrême actualité, celle du port du voile islamique, rencontré notamment dans les écoles et les universités, afin qu'elle puisse y faire l'objet d'une réappropriation.

Je suis assez content de voir que déjà dans sa première version, la pièce a été jouée dans un certain nombre d'écoles en communauté française, dans différents réseaux, notamment à Bruxelles, aussi bien à la Vierge Fidèle qu'à l'Athénée Charles Jansens, souvent avec le concours de la Ligue des droits de l'Homme qui en profitait pour faire des ateliers dans les classes qui s'approprièrent le texte et nourrissaient les discussions sur le pluralisme, la tolérance, la neutralité, la place du religieux dans les sociétés largement laïcisées comme les nôtres, etc. Aujourd'hui l'intérêt est relancé.

Comment cette idée d'écriture m'est venue ? C'est lors du cours de droit et de littérature que j'ai créé aux facultés Saint-Louis, qui s'adresse à des étudiants de droit et de lettres et qui est également ouvert aux étudiants de l'ULB. Je suis très heureux d'avoir ce public doublement hybride : des juristes et des littéraires issus des deux mondes idéologiques bruxellois. Dans le cadre de ce cours de Droit et Littérature, en place place depuis 8 ans, j'enseignais la pièce de Sophocle. Vous savez bien que Antigone, dans l'imaginaire collectif, est resté l'archétype de l'objection de conscience face à la raison d'Etat.

En bon enseignant, je cherche des exemples d'actualité pour montrer l'intérêt d'un grand classique et tout d'un coup mon oeil s'est posé sur deux jeunes filles voilées. Je les connaissais. *Le franc tombe* comme on dit à Bruxelles. Je me dis : *Mais c'est évident. Voilà un retour brutal du religieux dans les sociétés qui croyaient avoir bien rangé les choses en rangeant le domaine des convictions religieuses dans le domaine du for intime. Et voilà que ce religieux par le biais des flux migratoires et par le biais de la multiculturalité nous revient en pleine figure et, c'est le cas de le dire, nous*

pose exactement comme au 5ème siècle avant JC, pour Sophocle, la question de la place du religieux dans le monde politique.

Sur le coup, je n'ai pas voulu embarrasser ces jeunes filles. Je ne voulais pas les incommoder en les donnant comme exemple, mais je peux vous dire que l'idée ne m'a pas quitté. J'avais une intuition. Je me suis mis à écrire pour comprendre. Je ne savais pas. Je n'avais pas d'idées préconçues mais l'écriture pouvait être un terrain d'expériences. C'est la fonction heuristique de l'écriture, une fonction de découverte.

C'était aussi une occasion inespérée, et là c'est le professeur qui revient à l'avant-plan, de montrer l'actualité d'un grand classique. C'est ce que nous voulons faire à longueur de journée. La culture, ce ne sont pas des vieilleries qu'on exhume d'un musée poussiéreux. C'est un réservoir de sens dans lequel on peut puiser parce que ces gens ont posé des questions, parfois ont donné des réponses qui ont encore de l'intérêt pour nous 25 siècles à venir. C'était aussi l'occasion d'un peu dédramatiser, et relativiser les débats contemporains. Le retour par un classique pouvait avoir quelque chose de sain. Après tout, il n'y a peut-être pas des choses si nouvelles sous le soleil. Nous croyons découvrir avec horreur des manifestations de communautarisme, d'intolérance alors que ce sont des questions aussi vieilles que l'humain.

Je dois le dire : au moment où j'écrivais, je jubilais. Je trouvais que cela fonctionnait bien. Le texte de Sophocle n'avait rien perdu de son actualité. Les personnages avaient gardé toute leur jeunesse. C'était toujours 25 siècles plus tard le même affrontement. Chez Sophocle l'intrigue se centre sur Créon et Antigone, dans ma pièce sur Aïcha la jeune fille qui se voile et qui n'en démordra pas et son directeur d'école. Affrontement entre un homme et une femme, entre un très vieux monsieur et une très jeune fille. Affrontement entre le souci de la chose publique, du politique d'un côté et le souci des pénates ou de l'univers domestique, l'état de la famille, de l'autre. Et, puis encore plus profondément, affrontement entre la vie et la mort. Tout le monde sait qu'Antigone fleurit avec la mort. Il y a quelque chose d'un peu suicidaire, comme chez les personnages terroristes, dans cette familiarité qu'elle a avec la mort. Mais elle a des circonstances atténuantes puisque tous les personnages qu'elle aime, à commencer par Oedipe, son père et Jocaste, sa mère, et puis maintenant ses deux frères sont passés de l'autre côté.

En ayant fait cela, quel était vraiment mon objectif en tant que professeur de droit qui prend parfois la parole dans le débat public ? Effectivement, j'avais été sollicité à l'époque pour faire partie d'une Commission de Sages visant à préparer un débat sur l'interculturalité et de rendre un avis sur le voile. J'ai refusé. J'avais l'impression que nous allions produire, mes collègues et moi, un rapport de plus qui allait terminer sa course dans les tiroirs de je ne sais quel responsable. J'avais l'impression qu'il fallait aborder ce thème par un autre bout qui était celui des passions de l'imaginaire.

De façon assez précise je poursuivais trois buts par ce passage à l'écriture.

La première finalité, c'était d'aborder ce problème du voile par le biais de cas individuels. Pour le juriste que je suis, il s'agit d'une véritable révolution copernicienne. Les juristes aiment bien les règles générales et abstraites, les grandes conclusions générales...

Le voile qui serait nécessairement le symbole de soumission de la femme. La femme qui aurait une espèce de penchant congénital à la violence, au Djihad. L'occident, notre occident, qui serait nécessairement libéré de toutes passions obscures. Tout cela est un débat tellement essentialisé, absolutisé que je pense que cela peut être sain de montrer, par le biais de ma pièce, qu'une femme n'est pas une autre, qu'une version de l'islam n'est pas une autre et qu'il faut entrer dans les motivations, dans le récit de chacun. Ce faisant je pense que je suis fidèle à l'aspiration profonde des droits de l'Homme.

Les droits de l'Homme. C'est précisément ce pari sur la valeur irréductible de la valeur humaine, une et singulière. *Si je suis seul à penser comme ça, j'ai le droit de m'exprimer.* L'idéologie profonde des droits de l'Homme, c'est justement le contraire d'une quantification des opinions. Ce n'est pas parce que la majorité pense comme ça que l'avis opposé est disqualifié.

Je pense que ma démarche est fidèle à l'aspiration des droits de l'Homme et à la littérature que l'on peut présenter comme un laboratoire expérimental de l'humain. Par le biais de la littérature, on peut explorer en quelque sorte des situations, mieux les comprendre et peut-être tester des scénarios alternatifs.

Mon deuxième but, c'était l'espoir secret d'une mise en intrigue, une mise en récit de l'histoire d'une jeune fille qui, chez moi, s'appelle Aïcha qui est la soeur de deux frères qui se sont entre-tués pour des raisons obscures et qui, en solidarité des ses frères, décide un jour d'entrer à l'école avec un voile. Le directeur est très effrayé pour l'image de son école. Il a peur des journalistes qui vont venir, qui vont donner de son école une image atypique, communautariste, un ghetto ou que sais-je. Et donc il interdit le port du voile. Et puis la mécanique tragique est lancée. Aïcha et le directeur vont s'affronter brutalement jusqu'à la mort de la jeune fille qui refusa d'enlever son voile et qui entama une grève de la faim. La mise en intrigue de cette histoire permettra de contextualiser les arguments qu'on va rencontrer dans le débat public, leur donnera un poids de chair, permettra éventuellement de trouver un scénario de sortie de crise et peut-être de débloquer la situation...

Troisième but que je poursuivais : celui de réattirer l'attention des intellectuels que nous sommes sur l'importance des passions dans la vie politique. C'est un thème un peu intellectuellement incorrect, un peu tabou. Je pense que nous autres intellectuels occidentaux qui avons la chance de ne plus avoir eu de guerre depuis 60 ans, nous sommes un peu angéliques et nous pensons volontiers que nous avons maîtrisé nos passions et que les affaires publiques en sont préservées. Je crois que c'est une grave erreur. Je pense que la réponse se trouve chez Sophocle lui-même dans l'Antigone précisément parce que dans le premier chant du chœur, il est dit à un moment donné cette phrase extraordinaire : *Les passions qui gouvernent les cités, les hommes les ont apprises par eux-mêmes.* Deux enseignements dans ce vers : le premier est que ce qui gouverne les cités, ce qui est vraiment le fondement du fondement, ce n'est pas la raison, ou la loi, ou la constitution (c'est le juriste qui le dit) mais ce sont les passions sous-jacentes, ces passions que nous expérimentons, que nous nous enseignons.

Des passions, il y en a des bonnes et des mauvaises. Les formidables sont les passions émancipatrices, les passions de libération, les passions de liberté, d'égalité, de fraternité. Elles nourrissent ce que l'homme est capable de meilleur ! *Plus jamais !* avons-nous dit en 1945. Et on en a fait le meilleur. On a construit la sécurité sociale et une organisation des Nations Unies sur le vœu de rejeter le recours à la guerre.

Et puis, il y a les passions mortifères qui ne désarment jamais et au premier rang desquelles je mets la peur. Depuis Machiavel, la passion politique fondamentale c'est la peur. Et il suffit de lire des études concernant l'électorat des partis d'extrême droite, c'est la peur évidemment qui est le ressort de ces réflexes xénophobes. Plutôt que de tourner le dos à cette face d'ombre de la vie du lien social, il faut au contraire la mettre en scène. Il faut lui permettre de s'exprimer et de s'épancher un peu comme un abcès qui va suppurer. Je reviens au classique des classiques, il faut produire l'effet de catharsis. La catharsis, c'est permettre à une passion d'exploser, pour pouvoir la traiter. Il y a aussi un deuxième sens. Ce n'est pas seulement la purgation des passions, c'est aussi une sorte d'apprentissage.

On retrouve alors l'idée de Sophocle. *Les passions nous les apprenons à nous-mêmes* à l'occasion de

l'écriture d'une pièce de théâtre sur le voile, à propos de cette xénophobie qui nous gagne, de ce racisme qui menace toujours. Ecrire une pièce de théâtre là-dessus, c'est une occasion de se lancer dans une sorte de démocratie pédagogique, d'approche des uns et des autres. Il était essentiel, au-delà de l'écriture, que le texte soit réapproprié, discuté sous une forme plus pédagogique. J'ai été donc très content de l'écho positif qu'il a reçu de la part de la Ligue des droits de l'Homme qui a organisé des débats dans une série d'écoles. La pièce a été jouée quelques fois dans des Maisons de la culture. J'ai un très bon souvenir d'une représentation de la pièce dans une Maison de la culture flamande à Bruxelles, 'Het Kapoen', le long du canal. Le public était exclusivement féminin, issu de l'immigration magrébine. Il y a eu tout un travail de réappropriation du texte par ces femmes magrébines. C'était vraiment très intéressant.

Le travail d'écriture n'a pas été exclusivement un travail de traduction, de transposition : il y avait des choses intransposables. Par exemple, il y a les magnifiques chants poétiques du chœur. Notre époque est-elle encore capable de poésie au sens poétique et collectif? Je n'ai pas la réponse mais je pose cette question, peut-être un peu banale. J'ai donc remplacé les intermèdes poétiques (qui sont magnifiques, qui sont probablement l'essentiel de la poésie tragique) par des intermèdes tragiques télévisés. Il y a quand même une justification. Chez Sophocle, Eschyle et Euripide, les interventions du chœur reflètent assez bien les interventions de l'opinion publique de l'époque. Le chœur représente ce que devait penser les vieillards, les femmes et les étrangers à l'époque de la cité athénienne. Donc, c'est en quelque sorte un écho de l'opinion publique, je pouvais dès lors me justifier en disant, *bon voilà, ce qui se passe lors des débats télévisés, c'est une façon de prendre le pouls de l'opinion publique.*

J'avais une deuxième justification plus pédagogique et je le dis très clairement dans la préface de la pièce. Les écoles qui s'empareront de la pièce pourront, à leur guise, se saisir de ces intermèdes télévisés et les mettre au goût du jour. Il suffit de mettre plus de points de vue autour de la table. C'est une façon de tendre la main à une forme de réécriture au moins partielle pour ces séquences intermédiaires dans le chef des écoles, des classes qui décideraient de réfléchir sur la pièce.

J'ai donné plus de poids à un personnage, très secondaire chez Sophocle, qui est le personnage d'Ismène, la petite soeur d'Antigone, qui est un peu son faire-valoir. Vous savez, Antigone, c'est l'héroïne fière qui prend tous les risques. Ismène est juste là pour lui dire : *mais qui es-tu ? qui sommes-nous pauvres filles de 16, 17 ans pour nous opposer aux hommes, au roi de la cité.* Je lui donne plus de poids dans la pièce. Notamment parce qu'elle ne se voilera pas. Et c'est l'occasion d'avoir des dialogues sur le *je le mets, je ne le mets pas*. Tout à la fin de la pièce, ce sera elle qui va faire une sorte de debriefing avec le directeur effondré parce qu'il a tout faux, comme chez Sophocle. Il a tout raté. Il n'a pas empêché ce drame, cette mort d'une de ses élèves. Son fils Eric, (Aimon chez Sophocle, le fiancé d'Antigone) s'enfuit. On se demande où il va. L'homme est effondré. Il comprend qu'il a perdu le contact avec ses élèves. Le dialogue final avec Yasmina, qui n'a pas porté le voile, permet d'humaniser en quelque sorte cette situation.

Je ne me dérobe pas tout à fait à la question qui vous brûle peut-être tous les lèvres: *Qu'est-ce que vous voulez démontrer ?* Eh bien, je dirai : C'est sûr, j'étais déçu par la loi française de 1994 qui interdisait le port ostensible de signes religieux dans l'école. Quand je lisais le rapport Stasi, qui était à la commission parlementaire qui l'avait précédé, j'étais relativement énervé par le ton apocalyptique qui avait prévalu parlant de la France comme d'une république assiégée par le retour des barbares. Je trouvais que la loi ne reposait guère sur des considérations objectives. Peu de statistiques. Peu d'éléments factuels. Beaucoup de peurs, de slogans. Des propos même totalement délirants qui étaient soigneusement rapportés. Par exemple ceux de cette dame, Chahdortt Djavann, auteur d'un livre intitulé *Bas les voiles*, qui écrit que le port du voile en public, c'est l'équivalent de l'exhibition de la croix gammée ou de la masturbation en public. Je pense qu'un tel rapport méritait quand même quelques nuances.

J'ai une position qui est plutôt favorable à la tolérance dans cette affaire et je peux l'asseoir par des arguments juridiques solides. Néanmoins, je pense qu'il faut en débattre. Tout n'est pas permis. Le droit, c'est aussi les limites. Donc voile ou pas ? Burqa certainement pas ! Elèves oui. Professeur non. On est dans une question de limite en matière de liberté publique. Le principe de proportionnalité est un principe de mesure. Est-il le fil rouge que l'on ne devrait jamais abandonner ? Le genre littéraire que j'ai choisi pour traiter de la question, le genre tragique, permet justement l'échange équilibré d'arguments. Tous les arguments du débat public se retrouvent dans la pièce. Elles sont mises en intrigue et j'espère que leur poids humain est bien rendu.

Au fond, ma thèse fondamentale est celle représentée par Aïmon dans la pièce de Sophocle, le fils Eric dans ma transposition. La lecture de la pièce d'Antigone peut être lue comme un affrontement frontal en noir et blanc, entre l'héroïque et sainte Antigone d'un côté et le méchant Créon de l'autre. C'est une lecture manichéenne. Je pense que Sophocle me laisse entendre une troisième voix, qui ouvre une deuxième lecture, qui est la voix d'Emon, qui est la voix de la jeunesse et qui au fond lui dit : *Mon cher père, tu es le roi. Tu as peut-être raison. Mais la règle fondamentale de la démocratie, c'est que l'on a pas toujours raison et qu'il faut toujours en discuter, qu'un principe n'est pas absolument vrai. On peut adopter une règle générale et puis l'assortir d'exceptions.* C'est une invitation à poursuivre le débat et si possible sans préjugés et réductions.

Droit et Littérature

Je voudrais vous parler d'une expérience un peu plus académique qui est celle de l'introduction de ce cours, droit et littérature, dans le cursus des juristes d'un côté, des littéraires de l'autre. Ce courant droit et la littérature n'est pas très connu en Europe, il est très développé aux Etats-Unis et se divise en trois grands axes.

C'est tout d'abord le droit à la littérature, soit la réglementation autour du copyright, des droits d'auteur sous la forme de la réglementation de la censure ou d'éléments plus techniques, comme le prix des livres ou la réglementation des bibliothèques publiques, et les programmes scolaires d'autre part.

Deuxièmement, c'est l'étude du droit comme littérature. Le droit est une production discursive. Ce sont des textes que l'on peut analyser avec une méthode empruntée à l'analyse littéraire, à l'herméneutique, à la rhétorique. Cela peut être un bon exercice de comparer les méthodes d'analyse d'un beau texte littéraire et d'une belle plaidoirie d'assises ou d'un beau discours parlementaire.

Enfin, ce qui m'intéresse, c'est le droit dans la littérature, c'est-à-dire la manière dont les grands textes de fiction saisissent les problèmes les plus fondamentaux du lien social, du pouvoir, du droit de punir, de la résistance à l'oppression, de la propriété, du statut du malade mental dans la société... Il y a mille et un sujets fondamentaux que la littérature a rencontrés bien avant le droit et auxquels elle a donné des solutions originales ou vraiment fondatrices pour le droit.

Quel est l'intérêt d'introduire cette perspective dans le cursus des juristes ? Il y a, à la fois, des intérêts presque professionnels, en vue d'améliorer les compétences techniques attendues. Je pense par exemple à l'aptitude de la prise de parole en public ou, tout aussi important, l'aptitude à l'écoute. Le juge, et en amont de lui l'avocat, sont des médiateurs. Ce sont des gens qui doivent écouter la plainte sociale. La fréquentation des textes littéraires devrait amener à attirer au moins l'attention des étudiants sur l'orthographe, sur les belles tournures, les belles lettres, mais aussi tout simplement sur le pouvoir du langage, mais aussi des silences ou des non-dits.

Mais, plus fondamentalement, le passage par la littérature peut améliorer les attitudes morales. Je

dirai des capacités d'empathie. Nous sommes loin de l'image que l'on se fait traditionnellement de l'aptitude d'un juriste. Les études de droit sont généralement associées à des gros codes, à des performances de mémoire, à un formalisme procédurié. Tout cela n'est pas faux. Mais, le bon juriste, le juriste responsable, qui répond à l'appel social, doit être capable d'empathie.

Un bon juriste doit évidemment aller au-delà du code lui-même et inventer des solutions. L'imagination, la créativité lui sont nécessaires contre la pensée unique et tous les blocages qui paralysent notre société. Cela est vraiment essentiel pour une formation responsable de juriste. Un professeur de droit que je cite dans mon livre *Raconter la loi* dit : *J'apprends, je sensibilise mes étudiants aux problèmes qui ne se posent pas encore*. La littérature comme exploration des possibles. Un juge américain, à la Cour suprême, le juge Breyer, raconte que lors de son entretien d'embauche devant la commission de la justice du sénat américain, il a eu le courage de dire que la lecture quotidienne de la littérature était une des choses les plus utiles à son métier de juge.

Un autre exemple tragique. Tout le monde se souvient de cette monumentale erreur judiciaire qui a conduit pendant plus de 36 mois une vingtaine de personnes en détention préventive avant qu'elles soient toutes collectivement acquittées. Il y a eu même un décès parmi ces 20 personnes. A partir d'un témoignage un peu ambivalent de jeunes enfants et du récit "mythomanaïque" d'une mère, le jeune juge d'instruction Burgos, qui avait passé brillamment ses examens à l'école de magistrature mais qui certainement n'avait pas eu un cours de droit et littérature, a fait détenir une vingtaine de personnes en détention préventive. Le juge parlait de la certitude que la parole des enfants est nécessairement symbole de vérité.

C'est très intéressant que deux juges français se soient saisis de cet exemple de l'affaire pour écrire un petit livre intitulé : *Les nouvelles sorcière de Salem*. *Les sorcières de Salem* est une pièce écrite en 1946 par Arthur Miller au plus fort de la vague du MacCartiste et de la psychose anticommuniste qui gagna les Etats-Unis d'après-guerre. Le sénateur conservateur MacCarty voyait des communistes partout. Cela a déclenché une chasse aux sorcières et un véritable déclin des protections juridiques pour les droits de la défense. Arthur Miller, un littérateur, un homme de théâtre, a eu le courage d'écrire cette pièce : *Les sorcières de Salem*, qui fut un grand succès en hiver et au printemps 1946 à New York et qui fut le premier acte de résistance face à la psychose collective du Maccarthisme au moment où les juristes avaient battu en retraite. La littérature, là, a repris le flambeau dans ce moment critique.

Que racontait Arthur Miller dans cette pièce ? Il reprenait un épisode qui remontait à 1692 et s'était passé dans un coin des Etats-Unis où quelques petites filles s'étaient crues possédées par le démon. C'est comme cela que leur témoignage avait été interprété. Cela avait entraîné un certain nombre d'exécutions capitales avant que, après quelques années, les passions retombent et que l'on revienne à un peu plus de raison.

Voilà donc trois exemples de psychose collective à trois moments. Psychose puritaine en 1692. Psychose anticommuniste en 1946. Psychose des réseaux pédophiles en 1995.

Je pense franchement que si un cours de droit et de littérature était donné plus systématiquement aux futurs magistrats, on pourrait conscientiser ces hommes et ces femmes à l'ambivalence et à la complexité des choses humaines.

Je peux aussi poser la question inverse pour mon public d'étudiants littéraires. Quel est l'intérêt de passer par le droit ? Je crois que c'est quand même une utile occasion de parler de la responsabilité sociale de l'artiste, de parler de l'art pour l'art sans du tout l'embrigader au service de la société, d'insister sur le côté non gratuit de la performance artistique,...

Je plaide donc avec enthousiasme pour ce rapprochement entre le droit et la littérature. Mais je voudrais, avec la même fermeté, défendre l'idée qu'il ne faut pas identifier les deux domaines. Surtout pas! Le droit n'est pas l'art ou la littérature et la littérature n'est pas le droit. Entre les deux, les liaisons sont dangereuses. Pointons les différences et les points communs entre les deux pour nous garder de ces confusions.

Je les résumerais à l'aide d'un jeu de mot. Je dirai *comme si* et *comme ça*. La fiction nous dit : c'est *comme si* il était une fois. Elle nous ouvre la porte qui permet à Alice de passer de l'autre côté du miroir. Le droit dit : c'est *comme ça*. Punt aan de lijn. On impose, de façon impérative, moyennant sanction un certain nombre de choix de société. Ca, c'est l'idée générale. Je peux la décliner en plusieurs variables ou sous-thèmes.

Le droit codifie la réalité alors que la littérature ouvre largement le domaine des possibles. Et notamment l'humour qui joue là un rôle très important pour dénoncer nos bonnes consciences, nos certitudes et nous permettre de voir les choses un peu autrement. C'est le point de vue du fou du roi.

Le droit stabilise les attentes, crée la sécurité juridique. Donc, il y a une vocation un peu conservatrice du droit, même s'il s'agit d'un droit progressiste. On stabilise le jeu pour garantir une certaine prévisibilité du comportement ou de la sécurité juridique. Alors que, évidemment, de l'art on attend tout autre chose. On attend qu'il nous dépayse, nous dérange. C'est ce côté laboratoire expérimental. On pousse une idée jusqu'au bout. Peut-être même jusqu'à ce qu'elle se retourne en son contraire. C'est grâce à ce côté expérimental qu'il y a une plus-value apportée par la littérature. C'est sa fonction heuristique ou tête chercheuse.

Le droit met en circulation des personnes qui correspondent à des statuts fixes. Le bon père de famille, le belge moyen, le commerçant diligent. Des statuts auxquels correspondent des droits et des devoirs. Tandis que, de l'autre côté, la littérature met en circulation des personnages aux côtés "clairs-obscur" qui se signalent par leurs mouvances et leurs ambivalences. On a une identité juridique, celle de nos cartes d'identité qui nous attribuent un sexe, une couleur de peau, un âge, une profession déterminée. Face à cela, on a une identité beaucoup plus riche, beaucoup plus variable qu'est l'identité narrative de cet être que nous devenons, que nous essayons d'être et qui ne correspond pas nécessairement à l'identité objective de l'état civil.

Le domaine du droit, c'est le domaine de la généralité et de l'abstraction alors que l'art cultive le singulier au double sens du terme, ce qui est unique et individuel, peut-être tout ce qui est étrange parce que chaque être humain est un monde en soi, un monde singulier. Là aussi, il y a une proposition philosophique forte. Par l'art, notamment la littérature, on a une façon d'enrichir l'universel à partir du singulier. Je vous assure que, pour le juriste que je suis, formuler cette thèse n'était pas évident. C'était très éloigné de ce qu'on m'avait appris sur les bancs de la faculté et j'en suis pourtant aujourd'hui particulièrement convaincu.

Le droit est donc du côté des formes restituées et l'art du côté des formes instituant, du côté des mouvements sociaux. Il faut avoir le courage d'inverser la dialectique et de montrer que cela peut jouer dans l'autre sens. Parfois le droit est mu par une forme d'imaginaire créatif, qui est le levier de changements sociaux, tandis qu'à l'inverse, la littérature, l'art comme produit social peut s'inscrire dans des formes stables et instituées.

Du point de vue du droit, je pourrais plaider longuement que le droit vivant est basé sur un imaginaire, un roman politique pour le droit public, intrigue privée pour le droit de la famille ou le droit privé. Dans les deux cas, le droit est nourri par un imaginaire qui est un peu comme la lave qui bout au centre de la terre. On l'oublie le plus souvent, mais, à certains moments, il se signale par des éruptions formidables. Ces moments éruptifs sont des moments de grande chaleur

révolutionnaires, des moments où un peuple se rassemble, se fait à lui-même des promesses qu'il consigne dans des textes constitutionnels ou des préambules des droits de l'Homme.

Le génie d'Obama, c'est d'être un homme qui se tient au plus près de ces forces imaginaires pour la nation américaine en lui rappelant ce qu'elle a de meilleur : ces promesses de liberté, de fraternité, que ce peuple de pionniers s'est fait à lui-même depuis le 18^{ème} siècle. Il a su après les années Bush raccommoier ce peuple et lui rendre en quelque sorte un projet en le branchant, comme on branche une batterie épuisée sur la prise, sur cet imaginaire constitutionnel.

La littérature du côté des forces instituées, du côté des choses stables ?

Il faut rappeler, premièrement, que certaines formes de productions artistiques et littéraires ont une portée directement politique. Dans la Grèce du 5^{ème} siècle avant J-C les productions tragiques étaient des productions politiques. Elles étaient jouées à l'occasion des fêtes de Dionysos, une semaine de représentations auxquelles les citoyens athéniens avaient l'obligation d'assister, un peu comme la messe du dimanche ou une cérémonie patriotique. Ce dont parlaient les pièces de Sophocle, d'Eschyle, d'Euripide, ce sont des problèmes que la cité, en voie de démocratisation, se posait à elle-même.

Deuxièmement, le rapport à la morale. Il y a, dans les productions littéraires, des enjeux de valeur. Il n'y a rien de pire qu'une littérature prêchi-prêcha, de type conventionnel. Et souvent le meilleur de la littérature est de type dénonciateur, qui, comme chez Molière, met le doigt sur notre fausse bonne conscience, nos impostures, nos petits arrangements moraux. La littérature n'est jamais aussi bonne que dans cette posture critique, mais, critique, elle est encore animée par une même conception de valeur dans laquelle on dénonce leur travestissement.

Un personnage comme Albert Camus, qui a beaucoup écrit à propos de la justice, est très emblématique de cette idée. Camus qui n'a pas de mots assez sévères pour dénoncer la justice institutionnelle de son pays mais qui, par ailleurs, plaide de façon humaniste et vibrante, en quelque sorte, pour une sorte de justice meilleure. Au-delà des codes et des institutions en place, Camus nous institue tous.

Dernier point pour illustrer cette thèse de la littérature comme ayant aussi des accointances avec des formes instituées : c'est la question délicate du style, du genre, des conventions d'écriture. Même si *le style c'est la femme* ou *le style c'est l'homme*, même si un grand auteur rompt les conventions, on n'écrit plus la poésie avant ou après Rimbaud ou Mallarmé comme on le faisait avant. C'est sûr qu'il y a une rupture, mais elle a des limites. Il y a des limites à la déformalisation complète des conventions linguistiques. C'est ma thèse, je le reconnais : elle mérite la discussion..

C'était Mallarmé lui-même, je pense, et je terminerai sur ce clin d'oeil, qui disait ceci : *Nul n'est sensé ignorer le langage*. C'est formidable. *Nul n'est sensé ignorer le langage*.

Rapport de la conférence de François Ost rédigé
par Stéphane Ekelson, Baptiste De Reymaeker et Marie Poncin

Références:

François Ost, *Antigone voilée*, Editions De Boeck, Bruxelles, 2010, 144 p.